

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5471

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Semailles ouest - Aménagement des espaces extérieurs après démolition - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructure - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2007-4073 en date du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a approuvé l'engagement des études de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs après démolition de la partie ouest du quartier des Semailles à Rillieux la Pape Ville nouvelle et, à ce titre, individualisé une première autorisation de programme de 300 000 €.

Par décision n° B-2007-5190 en date du 16 avril 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert dont la commission composée en jury, conformément à l'article 74-III-4° alinéa du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres composée en jury, le 27 juillet 2007, a classé première l'offre du groupement Agnès Deldon-Reflex environnement-Reinhard Katz-Cap vert pour un montant de 221 802 € HT, soit 265 275,19 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 22, 23 et 60 à 64 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure de l'aménagement des espaces extérieurs après démolition du quartier des Semailles ouest à Rillieux la Pape, avec le groupement Agnès Deldon-Reflex environnement-Reinhard Katz-Cap vert pour un montant de 221 802 € HT, soit 265 275,19 € TTC ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 1447 - Rillieux la Pape Semailles ouest pour un montant total de 300 000 €.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 231 510 et 458 à créer - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,